

Assurance emprunteur perte d'emploi

Par **Bagheria**, le 24/05/2018 à 11:43

Bonjour,

J'ai perdu mon emploi il y a près de 2 ans (licenciement économique). Tous mes remboursements de crédit immobilier étaient à jour jusqu'à ce mois de mai 2018 mais une saisie attribution a presque vidé mon compte et impossible de rembourser les échéances de mes prêts immo ce mois. Du coup la banque rejette tous les prélèvements, même ceux de l'école, mutuelle, etc avec tous les frais que ça entraîne. Je me retrouve dans une situation désespérée.

Or je viens de me rendre compte que jamais l'assurance sur chacun de mes contrats de prêts immo n'avaient été activé pour la perte d'emploi.

J'ai donc demandé à mon conseiller, il dit se renseigner et qu'il y a effectivement une assurance perte d'emploi que je paie chaque mois depuis plus de 15 ans.

- 1) Peut il y avoir rétroactivité des prises en charge (50% du montant des prêts).
- 2) Si non, que puis je faire par rapport à la banque qui était au courant de mes difficultés?

Merci pour votre aide et assistance

Bag

Par **Tisuisse**, le 24/05/2018 à 13:25

Bonjour,

Voir si l'assurance peut prendre en charge les versements futurs et peut-être le remboursement de versement déjà fait est une bonne chose.

Par **Bagheria**, le 24/05/2018 à 13:46

Nous pensons que l'assurance peut prendre les remboursements futurs mais il y a 15 mois de passés....que faire pour ceux là? Merci

Par **Tisuisse**, le 24/05/2018 à 14:11

Vous leur demander s'ils peuvent avoir la possibilité de vous rembourser x mois...